



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
AUX PARTICIPANTS À LA III^e CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES
SERVICES DE CONTRÔLE DES ASSURANCES PRIVÉES***

Jeudi 4 octobre 1956

Après avoir tenu vos réunions précédentes à Bruxelles et à Amsterdam, vous avez maintenant le plaisir, Messieurs, de vous rencontrer à Rome pour votre Troisième Conférence Internationale des Services de Contrôle des Assurances privées. En répondant au désir que vous Nous avez exprimé, Nous sommes pour Notre part très heureux de vous recevoir à cette occasion et de vous témoigner Notre estime et l'intérêt que Nous portons à vos travaux.

De récentes catastrophes viennent encore d'illustrer l'importance que revêtent dans la vie économique d'aujourd'hui les assurances sous toutes leurs formes. Les échanges commerciaux et surtout les transports maritimes, si pleins d'aléas au temps de la navigation à voile, furent les premiers à profiter du fonctionnement d'institutions destinées à tempérer le coût de leurs risques. Malgré le calcul des probabilités énoncé par Pascal et Fermat et l'établissement des tables de mortalité de l'astronome Halley, il fallut attendre jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pour que les Compagnies d'assurance songent à s'appuyer sur ces bases solides. Actuellement le recours aux assurances a pris un tel développement, que tous les États se préoccupent d'édicter des mesures sévères et précises pour contrôler les compagnies privées et protéger ainsi leurs clients contre les erreurs possibles et les fautes d'administration. Les intéressés, désireux d'engager leurs épargnes dans un contrat qui assure leur vieillesse ou celle des membres de leur famille, ne sont pas toujours capables de vérifier par eux-mêmes la valeur des garanties qu'on leur offre. C'est donc encourager une intention hautement louable de prévoyance familiale et de solidarité, que de la protéger au maximum contre les défaillances de ceux qui la prennent en charge.

La technique des compagnies d'assurances présente des problèmes compliqués, dont s'occupe en particulier la science actuarielle et dont les éléments varient suivant l'évolution des conditions de la vie sociale et économique. C'est ainsi que Nous relevons dans votre programme la

présentation de rapports sur les contrats à tarifs réduits dans l'assurance-vie et sur la combinaison de l'assurance-vie avec la loterie. Vous notez que la conclusion de contrats d'assurances sur la vie est grandement facilitée, s'il faut traiter non avec des particuliers, mais avec un groupe de personnes, par exemple, les membres d'une société ou d'une organisation, tandis que de leur côté de nombreuses associations font effort afin d'obtenir pour leurs membres des avantages financiers, comme la réduction des primes. Nul doute qu'en confrontant la pratique des différents pays, vous n'enrichissiez heureusement votre information à ce sujet. L'autre question, concernant la possibilité de propager l'assurance sur la vie en la combinant avec une loterie, met en question le principe même de l'assurance: vous vous demandez avec juste raison, si un tel procédé ne va pas en menacer le but principal, c'est-à-dire la prévoyance en faveur des vieillards et des survivants. Comment les autorités de contrôle des différents pays réagissent-elles à cette tendance, qui exploite habilement le désir, si vif chez beaucoup de gens, de gagner facilement et rapidement des sommes importantes ?

Nous souhaitons vivement, Messieurs, que sur ces points, comme sur tous les autres dont vous faites l'objet de vos délibérations — et mentionnons encore en passant celui du risque atomique, bien caractéristique de l'âge moderne —, vous arriviez par vos échanges d'idées et d'expériences à des conclusions fermes, susceptibles de fournir une ligne de conduite à votre activité quotidienne. Vous garantissez ainsi un meilleur fonctionnement d'un rouage nécessaire et délicat de l'organisation économique des nations modernes. Il appartient à l'homme d'ordonner sa vie de telle sorte, qu'il soit en mesure de faire face à des circonstances soudainement difficiles. Ce n'est pas alors seulement la prospérité matérielle d'un individu ou d'une entreprise qui est en cause, mais le ressort psychologique de son activité. Pour s'engager avec confiance dans des initiatives intéressantes, mais dont le risque n'est pas exclu, il faut être certain de n'avoir pas à porter seul les conséquences d'un échec possible, alors que la réussite profiterait certainement à la communauté. Le progrès normal de la société, son équilibre, sa prospérité exigent que soit appliquée, aussi rationnellement que possible, cette loi de compensation.

Si légitime que soit le souci d'assurer l'avenir, il est évident qu'on ne pourra jamais organiser un système de prévoyance assez perfectionné, pour éviter les conséquences des accidents qui frappent les personnes et leurs biens. Si l'on peut mettre des capitaux en sécurité relative, on ne chassera jamais de l'âme les inquiétudes, les tristesses, les épreuves d'ordre moral ou affectif. Or l'homme voudrait se prémunir aussi contre les douleurs intimes, parfois si cruelles, comme la perte d'un être cher et, en dernier ressort, contre la mort elle-même, qui l'attend, inéluctable. Mais de cela aucune protection matérielle ne sera capable. C'est sur le plan de l'esprit et en dehors de perspectives purement temporelles, que se trouve le véritable remède. Celui, pour qui la mort est la fin de tout, ne saurait trouver d'assurance contre l'angoisse et l'amertume, mais il suffit à un homme généreux d'écouter la voix de sa conscience, pour sentir que la charité est éternelle et pour comprendre l'avertissement de l'Évangile : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, ... ou les voleurs percent et dérobent ; mais amassez-vous des trésors dans le ciel... » (*Matth. 6, 19-20*), en donnant de vos richesses à ceux qui sont dans le besoin. Et plus encore qui engage la

personne même, son activité et son cœur, l'arrache aux vicissitudes, d'une existence ballottée, pour l'établir dans une paix inaltérable, celle de l'homme qui a trouvé en Dieu sa force et son

Déjà en apportant à votre tâche une conscience professionnelle éclairée, un esprit aux vues larges et désintéressées, vous accédez à l'ordre des valeurs spirituelles, qui doit conférer à votre vie son sens et sa dignité. Puissiez-vous aussi, attirés par la noblesse d'un idéal inspiré par Dieu lui-même, jouir de cette stabilité intérieure, que rien sur la terre ne peut compromettre, ce que déjà elle appartient à la vie qui ne passe pas.

En gage des faveurs divines, que Nous implorons sur vous-mêmes, sur vos familles et sur vos collaborateurs. Nous vous accordons de tout cœur Notre Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XVIII,*

Dix-huitième année de Pontificat, 2 mars 1956 - 1er mars 1957, pp. 513-515

Typographie Polyglotte Vaticane